

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 07236  
Numéro SIREN : 314 007 709  
Nom ou dénomination : BANQUE CHABRIERES

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2021 sous le numéro de dépôt 49035

# 2020 RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 5 COMPTES SOCIAUX

### BILAN SOCIAL ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIERS D'EUROS)

Postes	ACTIF	Notes	2020	2019
1	Caisse, banques centrales, C.C.P.		13 460	11 930
2	Effets Publics & valeurs assimilées			
3	Créances sur les établissements de crédit	1	114 871	79 284
4	Opérations avec la clientèle	2	86 390	92 688
5	Obligations & autres titres à revenu fixe	3	0	0
6	Actions & autres titres à revenu variable			
7	Participations & autres titres détenus à long terme			
8	Parts dans les entreprises liées	4	0	0
9	Crédit Bail et location avec option achat	5	2 771	3 942
10	Location simple			
11	Immobilisations incorporelles	6	766	945
12	Immobilisations corporelles	7	655	960
13	Capital souscrit non versé			
14	Actions propres			
15	Autres actifs	8	1 556	4 271
16	Comptes de régularisation	9	5 555	4 502
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>226 024</b>	<b>198 522</b>

Comptes certifiés sincères  
et véritables

Cl. de Baynes

**BILAN SOCIAL PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIERS D'EUROS)**

Postes	PASSIF	Notes	2020	2019
1	Banques centrales, C.C.P.		0	0
2	Dettes envers les établissements de crédit	10	81	65
3	Opérations avec la clientèle	11	165 269	145 087
4	Dettes représentées par un titre	12	0	0
5	Autres passifs	13	1 920	2 397
6	Comptes de régularisation	14	6 950	3 216
7	Provisions pour risques & charges	15	487	407
8	Dettes subordonnées		0	0
9	Fonds pour risques bancaires généraux		2 439	2 439
10	Capitaux propres	16	48 877	44 910
11	Capital souscrit		10 080	10 080
12	Primes d'émission		0	0
13	Réserves		1 008	1 008
14	Ecart de réévaluation		0	0
15	Provisions réglementées		1	1
16	Report à nouveau (+/-)		33 822	30 359
17	Résultat de l'exercice (+/-)		3 967	3 463
18	Résultat en instance d'affectation		0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>226 024</b>	<b>198 522</b>

**HORS BILAN SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIERS D'EUROS)**

Postes		2020	2019
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
1	Engagements de financement	47 822	46 875
2	Engagements de garantie	60	60
3	Engagements sur ets de credit		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
4	Engagements de financement		
5	Engagements de garantie	114 230	94 230
6	Engagements sur titres		

**COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIERS D'EURDS)**

Postes	Notes	2020	2019	
<b>PRODUITS &amp; CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
1	+ Intérêts & produits assimilés	20	3 301	3 875
2	- Intérêts & charges assimilées	21	1 093	1 038
3	+ Produits sur opérations de crédit-bail & assimilées		1 455	1 661
4	- Charges sur opérations de crédit-bail & assimilées		1 281	1 318
5	+ Produits sur opérations de location simple		0	0
6	- Charges sur opérations de location simple		0	0
7	+ Revenus des titres à revenu variable		0	0
8	+ Commissions (produits)	22	22 163	20 931
9	- Commissions (charges)	22	5 596	8 860
10	-/+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
11	-/+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
12	+ Autres produits d'exploitation bancaire		0	1
13	- Autres charges d'exploitation bancaire		93	96
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>18 856</b>	<b>15 157</b>
14	- Charges générales d'exploitation bancaire	23	11 032	9 286
15	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		885	743
	<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 940</b>	<b>5 128</b>
16	-/+ Coût du risque	24	- 1 182	- 125
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 758</b>	<b>5 003</b>
17	-/+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>5 758</b>	<b>5 003</b>
18	-/+ Résultat exceptionnel		- 46	235
19	- Impôts sur les bénéfices	25	1 745	1 775
20	-/+ Dotation/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
	<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>3 967</b>	<b>3 463</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX (EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2020)

### 1. CADRE GÉNÉRAL

#### » 1.1 LA BANQUE CHABRIÈRES

La Banque Chabrières est la filiale bancaire du Groupement des Mousquetaires, détenue à 99 % par ITM Entreprises et à hauteur des 1 % restant par la Société Civile des Mousquetaires.

La Banque détermine sa stratégie et sa politique de développement en intégrant les attentes du Groupement et intervient aujourd'hui sur trois marchés clients différents : les Adhérents Mousquetaires, les Sociétés Mousquetaires et la clientèle des Points de Vente du Groupement.

#### » 1.2 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

- En 2020, la Banque Chabrières a continué sa démarche d'élargissement et modernisation de son offre Monétique et Moyens de paiements notamment avec :

- le remplacement du prestataire CAPS pour ses activités de processing et de compensation. Elle opère désormais avec Arkea et Monext sur l'encaissements cartes bancaires, pré-acquisition comme acquisition Cartes bancaires, des Points de Vente, l'acquisition cartes bancaires via les retraits en distributeurs automatiques de billets (DAB) restent en prestation technique chez CAPS et AVEM,
- le lancement des cartes cadeaux Intermarché et Netto,
- la mise en place du paiement en ligne (PEL) dans l'offre Encaissements cartes bancaires.

- Dans le cadre de son partenariat avec CACF, la Banque Chabrières a arrêté la commercialisation de sa carte Mousquetaires en octobre 2020.

- Information sur les conséquences de l'événement Covid-19.

La crise sanitaire a conduit en 2020 à des mesures de confinement en France et à l'étranger qui ont de lourdes conséquences sur l'économie.

Au cœur d'un Groupement solide qui a su faire face à la crise avec agilité, la Banque Chabrières n'a pas connu de modifications substantielles de ses activités et a poursuivi sa dynamique de développement.

La Banque a été impactée par les mesures à caractère général mises en œuvre, en France, permettant entre autres des suspensions ou reports de paiement ou l'octroi de crédits complémentaires.

Il est important de souligner que ces mesures ne constituent pas mécaniquement un indicateur d'augmentation significative du risque de crédit des actifs financiers.

La Banque a accordé en 2020 un report d'échéance sur 266 dossiers, essentiellement sur les Points de Vente BRICOMARCHE. Les mensualités de ces dossiers ont été suspendues pour une période de 6 mois (jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020).

Ces mesures de soutien n'ont eu pour conséquences qu'un recul de 156 K€ de la marge nette d'intérêt sur l'exercice 2020 lié au différé des échéances.

La situation comptable à la fin de l'exercice 2020 affiche un retour à la normale pour l'ensemble des dossiers et il n'est constaté aucune augmentation du risque de crédit lié au contexte sur la totalité du portefeuille actif.

D'autre part, la crise a entraîné un recul important du nombre de retraits en DAB, accentué par le passage du montant du paiement « sans contact » à 50 €. L'activité a par ailleurs bénéficié du rehaussement de la CIR au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui a permis de compenser la perte de PNB.

Afin de conforter la solidité des ratios de la Banque Chabrières, ITM Entreprises a consenti un nantissement d'espèces supplémentaire de 20 M€ en mars 2020.

- Réunie en AGO le 7 octobre 2020, l'assemblée générale, après la démission de la société KPMG SA de son mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire avec PWC, a nommé la société RSM Paris en remplacement pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2021.

## 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### » 2.1 MÉTHODE DE PRÉSENTATION APPLIQUÉE

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Banque Chabrières sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 du 16 janvier 1991 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, ainsi que les règlements CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par les règlements CRC 2005-03 du 3 novembre 2005 du CRC 2007-06 du 14 décembre 2007 et du règlement ANC 2010-08 du 7 octobre 2010, modifié par le règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et par le règlement à l'ANC 2020-10.

### » 2.2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

#### 2.2.1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La Banque n'opère aucune opération en devises.

#### 2.2.2 OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit comprennent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Les crédits à la clientèle enregistrent les opérations effectuées avec les agents économiques autres que les établissements de crédits, que ce soit sous la forme de crédits ou de comptes ordinaires.

Les créances sur la clientèle comprennent des ouvertures de crédits permanents, des crédits de trésorerie, des crédits d'équipements à court, moyen et long terme et autres crédits à la clientèle, les comptes débiteurs de la clientèle ainsi que les créances rattachées, incluant notamment les intérêts courus non échus sur l'ensemble de ces créances.

Les accords crédits consentis mais non versés sont enregistrés au hors bilan au poste engagement de financement, ainsi que les lignes découvert accordés mais non utilisés.

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable qui en résultera pour la Banque. Les dépréciations affectées à des risques spécifiques sont portées en déduction des actifs correspondants.

## a) Créances et dépréciations sur les opérations de la SEP CHABRIERES SOFINCO (CACF) - pour les Crédits Renouvelables

### Créances douteuses pour les Crédits Renouvelables

La Banque se conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà d'un impayé de 90 jours.

Les dossiers de restructurés sont déclassés en créances douteuses dès la survenance d'un premier impayé.

L'identification des créances douteuses est faite conformément au règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13).

Les créances douteuses sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, des créances impayées de plus de 3 mois, ou encore présentant un caractère contentieux.

L'encours douteux se décompose en :

- créances douteuses ;
- créances douteuses compromises (ce sont principalement les créances déchues du terme ou en cours de déchéance).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses sont comptabilisées pour un montant égal à la somme de l'échu impayé et de l'à échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont comptabilisées pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

L'application du règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

### Créance restructurée pour les Crédits Renouvelables

Les créances restructurées au sens du règlement ANC 2014-07, sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

- restructurations ordinaires : qualification en douteux non compromis des créances à partir d'un impayé et en douteux compromis des créances à partir du 4<sup>ème</sup> impayé ; les créances sur lesquelles aucun impayé n'est constaté sont classées en encours sains.
- moratoires : qualification en douteux compromis des créances ayant un délai de report supérieur à deux ans ou, si le délai est inférieur à deux ans, en l'absence d'un plan de remboursement prédéterminé.

### Dépréciation pour les Crédits Renouvelables

Conformément au règlement ANC 2014-07 (article 2231-1 et suivants), une dépréciation pour risque avéré est constituée : elle résulte de la détermination statistique des pertes engendrées

par les créances douteuses compromises et non compromises (y compris la contagion) figurant au bilan. Elle est calculée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 13 dudit règlement.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 % (hors contagion).

Sont intégrés dans le produit net bancaire, en intérêts et produits assimilés les reprises de dépréciation des créances douteuses compromises et non compromises liées au passage du temps. Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées en coût du risque.

#### **Décote pour les Crédits Renouvelables**

En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

Conformément à l'ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) le montant de la décote est égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat.

Elle est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution puis, est reprise dans le produit net bancaire en intérêts et produits assimilés sur la durée de vie du crédit.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

#### **Intérêts de retard**

Conformément à l'article 2221-9 du ANC 2014-07, il n'est plus constaté d'intérêts dès lors que la créance est déclassée en douteux compromis.

### **b) Créances et dépréciations sur les opérations de crédits clientèle (hors Crédits Renouvelables)**

#### **Créances douteuses Crédits clientèle (hors Crédits Renouvelables)**

Conformément au règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13), les créances, même assorties de garanties sont enregistrées en encours douteux dès qu'elles sont porteuses d'un risque de crédit avéré en raison d'une perte probable suite à :

- de l'existence d'impayés supérieurs à 90 jours ;
- un risque de non recouvrement dû à une situation financière dégradée ;
- l'existence de procédures contentieuses de toutes sortes.

Lorsqu'aucun règlement n'est intervenu au cours des 15 mois précédents, les créances sont déclassées des encours non compromis en encours litigieux.

Ce déclassement peut également être effectué si une information sur la solvabilité de la contrepartie est parvenue à la banque, ou à la demande du comité des risques.

Lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement déclassés en encours douteux compromis. Les dossiers faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont notamment déclassés dans cette catégorie.

# 5

Dans le cas des créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

## **Dépréciation des créances douteuses**

Les échéances impayées de plus de 3 mois sont provisionnées à 100 %. Le niveau des dépréciations sur la partie non échue des créances douteuses est déterminé de façon individuelle sur chaque engagement en fonction du risque de crédit propre à chaque débiteur.

Sauf information spécifique, une dépréciation complémentaire non déductible fiscalement est comptabilisée à hauteur de 50 % du capital restant lorsqu'aucun règlement n'est intervenu sur les 6 derniers mois et sur 100 % du capital restant dans le cas où aucun règlement n'a été constaté depuis plus de 18 mois.

Cette dépréciation complémentaire, fiscalement non déductible, s'élève à 852 759,15 €, une reprise de 819 736,64 € a été effectuée en 2020.

Les créances douteuses faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire sont déchues de leurs termes et sont provisionnées à 100 %, capital et intérêt.

Les créances faisant l'objet de redressement judiciaire ou de sauvegarde de justice sont provisionnées à 50 % du capital restant dû, les échéances échues et non réglées sont provisionnées à 100 %.

## **Passage en perte**

Un passage en perte est effectué lorsque :

- pour les personnes morales : une société a été mise en liquidation, que la banque a reçu un certificat d'irrecouvrable de la part du liquidateur, et que les cautions s'avèrent insolubles ;
- pour les personnes physiques, l'ensemble des recours possibles ont été effectués et que la situation du client est telle que la créance est irrécouvrable.

### **2.2.3 TITRES**

La Banque Chabrières ne détient pas de portefeuille titres.

### **2.2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations sont des actifs corporels qui sont détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de services, soit pour être loués à des Tiers, soit à des fins administratives. Ces actifs sont utilisés sur plus d'une période.

Les immobilisations sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique.

Conformément aux règlements n° 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables,

- les immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition ;
- les immobilisations sont amorties par composants sur leur durée fiscale, selon le mode linéaire ;
- pour les immobilisations incorporelles un amortissement économique est effectué, la banque n'effectue plus d'amortissement dérogatoire.

### **2.2.5 INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS - COMMISSIONS**

Les intérêts et agios générés par les activités de dépôt, de crédit et de trésorerie sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement de la prestation ;
- commissions rémunérant une prestation continue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Les commissions sont constituées des opérations traitées pour le compte de la clientèle notamment les flux, monétiques et moyens de paiement.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat dès qu'ils sont dus. Les indemnités de résiliation et de retard sont enregistrées dès qu'elles sont acquises.

### 2.2.6 CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2020, celles-ci se répartissent comme suit :

- Frais de personnel (incluant les charges sociales et les cotisations retraite et taxes sur salaires) : **3 575 051 €**
- Charges générales d'exploitation : **7 456 772 €**

### 2.2.7 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque enregistre les coûts inhérents aux risques de crédit.

Le poste intègre notamment :

- les dotations et reprises de provisions ;
- les pertes et abandons de créances ;
- les récupérations sur créances amorties ;
- la décote.

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après la constatation de l'irrecouvrabilité par les unités en charge du contentieux.

Les abandons sont comptabilisés suite à la prescription issue des commissions de surendettement.

### 2.2.8 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la Banque Chabrières, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement. La comptabilisation de ces éléments exceptionnels fait l'objet d'une appréciation de la Direction Générale.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 est négatif de 47 K€ dont 41 K€ de charges liées au risque opérationnel, le reste correspondant aux produits et charges exceptionnelles (165 K€ de produits et 171 K€ de charges).

### 2.2.9 MÉTHODE DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément aux statuts de la Banque, le montant des actions est arrêté sur décision du Conseil d'Administration.

NATURE DES INDICATIONS	2019	2020
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>		
Capital social	10 080 000	<b>10 080 000</b>
Nombre des actions ordinaires existantes	504 000	<b>504 000</b>
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>		
Résultat après impôts	3 462 569	<b>3 966 813</b>
Résultat distribué	-	-
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6,87	<b>7,87</b>
Dividende net attribué à chaque action	-	-

### » 2.3 IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS CONSOLIDANTES

Les comptes de la Banque Chabrières sont consolidés par intégration globale dans les comptes d'ITM ENTREPRISES.SA - 24 Rue Auguste Chabrières 75015 PARIS  
N° identification : 722 064 102

### » 2.4 SITUATION FISCALE

Au 31 décembre 2020, le bénéfice net après impôts s'élève à **3 966 812,77 €**.  
L'impôt sur les sociétés, calculé pour sa totalité au taux de 28%%, s'établit à **1 720 807,80 €**.  
La contribution sociale de 3,33 % assise sur l'impôt sur les sociétés s'élève à **31 607,66 €**.  
Le montant total de l'impôt 2020 est de **1 752 415,47 €**.

Le poste enregistre également une écriture de régularisation au titre d'une reprise de provisions antérieures de **7 007,86 €**.

Ainsi, le montant total de l'impôt enregistré dans les comptes est de **1 745 407,61 €**.

### » 2.5 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Il n'a pas été constitué en 2020 de dotation aux amortissements dérogatoires.

### » 2.6 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Dans le cadre de l'ordonnance 2014-15 du 20 février 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la Banque a constitué par voie de provisions, sur la période 1992 à 1997, un fonds pour risques bancaires généraux de 2 439 184,28 €.

Ce fonds, inscrit distinctement dans les capitaux propres de la Banque, est destiné à couvrir les risques inhérents à l'activité bancaire, et n'est pas affecté à des risques spécifiques déterminés à la clôture de cet exercice. Ceux-ci sont couverts par des dépréciations spécifiques ou par des provisions pour risques affectés.

### » 2.7 ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

a - Afin de permettre à la Banque Chabrières de respecter les ratios prudentiels définis par la loi n°84-46 du 24 janvier 1984 et le CRR 575/2013 du parlement Européen relatif au contrôle des grands risques, la Banque Chabrières a obtenu d'un pool de banques regroupant CREDIT AGRICOLE CIB, SOCIETE GENERALE et NATIXIS la signature d'une garantie d'un montant global de 78 millions d'euros, amortissable sur une durée de 6 ans (échéance 1<sup>er</sup> juillet 2021). Cette garantie couvre les créances de toutes natures de la Banque Chabrières sur les personnes constituant le Groupement des Mousquetaires au regard de la Commission Bancaire : Mousquetaires, points de vente aux enseignes du Groupement et filiales directes et indirectes d'ITM ENTREPRISES.

- b - De même, la Société ITM ENTREPRISES a affecté des dépôts espèces au profit de la Banque Chabrières en garantie de ses créances de toutes natures sur les personnes constituant le Groupement des Mousquetaires. Le montant des dépôts ainsi nantis pour une période initiale de 8 ans est de **16 000 000 €** au 25 mars 2013 (échéance 25/03/2021) ; le 27 mars 2020, un nantissement supplémentaire de 20 000 000 € a été mis en place (échéance au 27/03/2028).
- c - Opérations sur instruments financiers à terme : des opérations de couverture des risques de taux d'intérêt ont été conclues avec divers établissements de crédit dans le cadre de la convention AFB relative aux opérations sur les marchés à terme. Ces opérations sont du type "macro-couverture" et prennent la forme de "caps" et de "collars". L'encours de ces opérations au 31 décembre 2020 s'élève à **53 857 638,92 €**.

La valeur de marché de ces positions est de **85 815,15 €**.

En application des stratégies sur les activités de crédit exposées dans le rapport de gestion, les principes comptables appliqués sont les suivants :

- **Garanties reçues des établissements de crédit** : enregistrement pour leur valeur nominale par établissement garant.
- **Nantissements de dépôt** : enregistrement pour la valeur nominale des dépôts inscrits dans les comptes créditeurs de la clientèle.
- **Contrats d'échange de taux d'intérêt** : Ces opérations sont enregistrées en hors-bilan pour le notionnel des contrats. Les primes payées sont étalées sur la durée du contrat, et les intérêts courus à recevoir et à payer sont comptabilisés à chaque arrêté, pour les contrats non échus. En application de l'ANC 21014-07 art. 2521-1 à 2529-1, les intérêts courus sont enregistrés pour leur montant net tant au compte de résultat qu'en comptes de régularisation.

L'effet sur les comptes de régularisation des opérations en cours au 31 décembre 2019 est détaillé en notes 9 et 14. De plus, et selon l'ANC 2014-07, figure en note 24 la nature et le volume des instruments financiers concernés, ainsi que leur valeur de marché déterminée selon la méthode du coût de remplacement.

Les contreparties sont des établissements de crédit faisant l'objet d'une notation par les agences internationales de notation. Le risque de contrepartie est apprécié conformément aux dispositions du règlement 575/2013 du parlement européen et du conseil.

## » 2.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 3 966 812,77€.

Il a été décidé de l'affecter comme suit :

- À titre de dividendes : 0 €, soit pas de distribution de dividende au titre de 2020.
- Au compte de report au nouveau : 3 966 812,77€.

### Historique des résultats distribués

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
DIVIDENDES	1 008 000 €	0 €	0 €

## » 2.9 RÉSERVE LATENTE

CRÉDIT-BAIL EN K€	2019	2020
ENCOURS FINANCIERS	4 608	3 451
ENCOURS SOCIAL	3 931	2 760
<b>RÉSERVE LATENTE BRUTE</b>	<b>677</b>	<b>691</b>

### 3. AUTRES INFORMATIONS

#### » 3.1 DONNÉES RESSOURCES HUMAINES

##### 3.1.1 EFFECTIF PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020 SELON (ARTICLE 1124-55 ANC ; CODE DE COMMERCE D.123-300 ; RÈGLEMENT 2016-07).

EFFECTIF CONTRACTUEL	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020
<b>TECHNICIENS</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
Hommes	4	6
Femmes	13	11
<b>CADRES</b>	<b>25</b>	<b>27</b>
Hommes	10	13
Femmes	15	14
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>44</b>

##### 3.1.2 PROVISIONS POUR RETRAITE

En France, les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartition auxquels sont versées des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.

La Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.

Les droits futurs relatifs aux indemnités de départ en retraite, au droit à la médaille du travail ainsi qu'au régime de retraites complémentaires, sont évalués selon une méthode actuarielle prenant en compte les règles de la Convention collective, les taux de mortalité et le taux de rotation des effectifs.

Les engagements correspondants ont fait l'objet d'une provision complémentaire de **10 094 €**.

##### 3.1.3 FORMATIONS

Au cours de l'exercice 2020, 44 collaborateurs ont bénéficié d'actions de formations pour un total de 535,5 heures de formation.

#### » 3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes en 2020 au titre du contrôle légal des comptes de la Banque Chabrières se sont chiffrés à **115 000 €** dont 100 000 € alloués à la partie Commissariat aux Comptes et 15 000 € à l'audit du système informatique.

#### » 3.3 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les membres des organes de direction et d'administration ne bénéficient d'aucune rémunération autre que celle prévue dans le cadre de leur contrat de travail.

#### » 3.4 CRÉDITS ET AVANCES CONSENTIS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Néant.

## NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

### > Note 1

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (actif, poste 3)	31/12/2020		31/12/2019	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires débiteurs	114 871		79 284	
Valeurs en pension				
Prêts de durée inférieure à 3 mois				
Prêts de 3 mois à 1 an				
Créances rattachées				
<b>TOTAL</b>	<b>114 871</b>	<b>0</b>	<b>79 284</b>	<b>0</b>

### > Note 2

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (Actif, poste 4)	31/12/2020				31/12/2019
	Brut	Créances Douteuses	Dépréciations	Net	Net
Comptes ordinaires débiteurs	3 847	1 773	243	5 377	9 463
Autres Concours à la Clientèle	10 112			10 112	10 132
Crédits	69 943	3 478	2 520	70 902	73 093
- dont crédits sains	69 528	164		69 691	71 231
- crédits restructurés	416	534	346	604	951
- Douteux non compromis		856	1 069	- 213	493
- Douteux compromis		1 882	1 105	777	372
- Douteux litigieux		42	0	42	45
Valeurs non imputées	0	0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>83 902</b>	<b>5 251</b>	<b>2 763</b>	<b>86 390</b>	<b>92 688</b>

La décote sur prêts restructurés est directement déduite des encours bruts.

Au titre de l'exercice 2020, le montant des reprises s'élève à 102 K€, comptabilisés en produits d'intérêts, pas de nouvelles dotations ce qui porte le montant de la décote à 72 K€ au 31 décembre 2020.

### > Note 3

OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE (Actif, poste 5)	31/12/2020		31/12/2019	
	Cotés	Non cotés	Cotés	Non cotés
Transaction				
Placement (Certificat de Dépôts Négociable)		0		0
Investissement				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## &gt; Note 4

PARTICIPATIONS (Actif, poste B)	Pourcentages		Capitaux Propres	Résultat Dernier	Valeur Nette Comptable
	Contrôle	Intérêt			
	0 %	0 %	0	0	0

PARTICIPATIONS	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<b>Actif</b>						
Compte à vue	0		0	0		0
Prêts	0		0	0		0
Autres opérations	0		0	0		0
Titres de participation	0	0	0	0	0	0
<b>Passif</b>						
compte à vue	0		0	0		0
<b>Hors bilan</b>						
Engagements de financement	0		0	0		0
Engagements sur instruments financiers	0		0	0		0
<b>C.EXPLOIT</b>						
Charges Financières			0			0
Produits Financiers	0		0	0		0

## &gt; Note 5

CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (Actif, poste 9)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	Clôture Exercice
Crédit Bail et location avec option d'achat	10 860	154	- 1 473	- 44	9 497
<b>VALEUR BRUTE TOTALE</b>	<b>10 660</b>	<b>154</b>	<b>- 1 473</b>	<b>- 44</b>	<b>9 497</b>
Amortissements	6 918	1 268	- 1 460		6 727
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>3 942</b>	<b>- 1 114</b>	<b>- 13</b>	<b>- 44</b>	<b>2 771</b>

## &gt; Note 6

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Actif, poste 11)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	Clôture Exercice
Immobilisations logiciels	4 340	235		0	4 576
Immobilisations en cours	0	0		0	0
<b>VALEUR BRUTE TOTALE</b>	<b>4 340</b>	<b>235</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 576</b>
Amortissements	3 395	415			3 810
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>945</b>	<b>- 180</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766</b>

La méthode d'amortissement utilisée pour les logiciels est le **LINEAIRE**.  
La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans.

## &gt; Note 7

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Actif, poste 12)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	Clôture Exercice
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	7 348	165	0		7 513
<b>VALEUR BRUTE TOTALE</b>	<b>7 348</b>	<b>165</b>	<b>0</b>		<b>7 513</b>
Amortissements	6 388	470	0		6 858
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>960</b>	<b>- 305</b>	<b>0</b>		<b>655</b>

La méthode d'amortissement utilisée pour les immobilisations corporelles est le **LINEAIRE**. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est de 5 ans.

## &gt; Note 8

AUTRES ACTIFS (Actif, poste 15)	31/12/2020	31/12/2019
Primes versées sur opérations de couverture des risques de taux	582	623
Dépôts Fonds de garantie des dépôts	106	93
Créances fiscales	236	290
Autres créances	31	72
Comptes de stock et emplois divers	0	0
Autres débiteurs divers	602	3 193
<b>TOTAL</b>	<b>1 556</b>	<b>4 271</b>

## &gt; Note 9

COMPTES DE RÉGULARISATION (Actif, poste 16)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'encaissement	1 164	1 268
Produits à recevoir DAB	0	1 692
Commissions à recevoir et autres comptes de régularisation	4 391	1 541
<b>TOTAL</b>	<b>5 555</b>	<b>4 502</b>

## &gt; Note 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (Passif, poste 2)	31/12/2020		31/12/2019	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes à vue	0		0	
Dettes rattachées	0		0	
Autres sommes dues	81		65	
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>		<b>65</b>	

## &gt; Note 11

DÉPOTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE (Passif, poste 3)	31/12/2020		31/12/2019	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes à vue	96 515		57 018	
Comptes d'épargne à régime spécial	5 769		4 526	
Comptes de dépôt à terme inférieur à 3 mois		35 812		71 316
Comptes de dépôt à terme de durée comprise entre 3 mois et 1 an		27 000		12 000
Autres sommes dues	170		225	
Dettes rattachées	3		2	
<b>TOTAL</b>	<b>102 457</b>	<b>62 812</b>	<b>61 771</b>	<b>83 316</b>
	<b>165 269</b>		<b>145 087</b>	

## &gt; Note 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (Passif, poste 4)	31/12/2020	31/12/2019
TCN GIE ITM Trésorerie	0	0
TCN Personnes physiques	0	0
TCN Personnes morales	0	0
Dettes rattachées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## &gt; Note 13

AUTRES PASSIFS (Passif, poste 5)	31/12/2020	31/12/2019
Primes reçues sur IFAT	0	0
Créditeurs divers	1 715	2 209
Fournisseurs à payer	0	0
Provisions pour congés payés	205	188
<b>TOTAL</b>	<b>1 920</b>	<b>2 397</b>

## &gt; Note 14

COMPTES DE RÉGULARISATION (Passif, poste 6)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'encaissement	3 592	388
Produits constatés d'avance	67	67
Charges à payer	3 261	2 700
Autres comptes de régularisation	30	62
<b>TOTAL</b>	<b>6 950</b>	<b>3 216</b>

### > Note 15

PROVISIONS (Passif, poste 7)	Début Exercice	Différence de Change	Dotations	Reprises affectées	Reprises non affectées	Autres Variations	Fin Exercice
Provisions pour charges de retraites	220		10				230
Autres provisions	187		70				257
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>		<b>80</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>487</b>

### > Note 16

EVOLUTION DES FONDS PROPRES (Passif, postes 11 à 18)	Capital	Primes	Réserve Légale	Réévaluation	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total
Position 31/12/2019	10 080	0	1 008	0	30 359	1	3 463	44 910
Résultat 2019							3 967	3 967
Distribution 2018							0	0
Dotation provisions réglementées						0		0
Affectation résultat 2018					3 463		- 3 463	0
<b>Position 31/12/2019</b>	<b>10 080</b>	<b>0</b>	<b>1 008</b>	<b>0</b>	<b>33 822</b>	<b>1</b>	<b>3 967</b>	<b>48 877</b>

#### Actionnaires de la Banque Chabrières :

- ITM Entreprises avec 99 % et la Société Civile des Mousquetaires à hauteur de 1%.  
Nombre de parts : 504 000 Actions  
Valeur Nominale : 20 €

## &gt; Note 17

Poste	OPÉRATIONS AVEC LES GROUPES ACTIONNAIRES	Entreprises liées amont	
		31/12/2020	31/12/2019
		Groupe ITM	Groupe ITM
<b>Actif</b>			
3	Créances sur les établissements de crédit		
4	Opérations avec la clientèle	10 000	
<b>Passif</b>			
2	Dettes envers les établissements de crédit		
3	Dépôts clientèle	36 000	16 000
4	Dettes représentées par un titre		
<b>Hors bilan, engagements reçus</b>			
5	Accords de refinancement		
6	Accords de garantie		
6	Autres garanties	36 000	16 000

## &gt; Note 18

Poste	VENTILATION DE CERTAINS POSTES Actifs / Passifs selon leur durée résiduelle	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>Actif</b>						
3	Créances sur les établissements de crédit	114 871	0			114 871
4	Opérations avec la clientèle	19 191	16 858	39 711	10 630	86 390
5	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0			0
	<b>TOTAL 2020</b>	<b>134 062</b>	<b>16 858</b>	<b>39 711</b>	<b>10 630</b>	<b>201 261</b>
	<b>TOTAL 2019</b>	<b>105 329</b>	<b>16 384</b>	<b>40 761</b>	<b>9 498</b>	<b>171 972</b>
<b>Passif</b>						
2	Dettes envers les établissements de crédit	81				81
3	Opérations avec la clientèle	138 269	27 000			165 269
4	Emissions de TCN	0	0			0
	<b>TOTAL 2020</b>	<b>138 350</b>	<b>27 000</b>			<b>165 350</b>
	<b>TOTAL 2019</b>	<b>133 152</b>	<b>12 000</b>			<b>145 152</b>
<b>Hors bilan</b>						
8	Achat d'instruments financiers à terme	3 266	8 866	32 302	9 424	53 858
4	Vente d'instruments financiers à terme					0
	<b>TOTAL 2020</b>	<b>3 266</b>	<b>8 866</b>	<b>32 302</b>	<b>9 424</b>	<b>53 858</b>
	<b>TOTAL 2019</b>	<b>3 213</b>	<b>9 688</b>	<b>32 455</b>	<b>8 403</b>	<b>53 758</b>

### > Note 19

VENTILATION DES INTÉRÊTS COURUS	31/12/2020	31/12/2019
ICNE Autres concours à la clientèle	175 959	91 210
dont ICNE Crédits sains	174 401	90 071
dont ICNE Douteux compromis	1 558	1 139
<b>TOTAL</b>	<b>175 959</b>	<b>91 210</b>

### > Note 20

INTÉRÊTS & PRODUITS ASSIMILÉS (Compte de résultat, poste 1)	2020		2019	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	112	157	134	326
Intérêts sur comptes et prêts	0		0	
Intérêts sur crédits clientèle		2 561		2 916
Intérêts sur valeurs reçues en pension	0		0	
Intérêts sur créances douteuses		361		389
Produits sur engagements de financement		110		110
Produits sur engagements de garantie		0		0
Produits sur couvertures des risques de taux				
Autres intérêts et produits assimilés	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>3 189</b>	<b>134</b>	<b>3 741</b>
		<b>3 301</b>		<b>3 875</b>

### > Note 21

INTÉRÊTS & CHARGES ASSIMILÉS (Compte de résultat, poste 2)	31/12/2020		31/12/2019	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	31	0	29	0
Intérêts sur comptes et emprunts		8		10
Intérêts sur comptes d'épargne		13		19
Intérêts sur titres de créances négociables		0		0
Charges sur engagements de financement reçus	605		507	
Charges sur couvertures des risques de taux	175		168	
Intérêts préciputaires partenaire SEP	261		305	
Autres intérêts et charges assimilées	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>1 071</b>	<b>22</b>	<b>1 008</b>	<b>29</b>
		<b>1 093</b>		<b>1 038</b>

## &gt; Note 22

COMMISSIONS (Compte de résultat, postes 8 & 9)	31/12/2020		31/12/2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	3 872	15 985	6 024	15 553
Opérations avec la clientèle	0	6 122	0	5 281
Opérations sur titres	0		0	
Autres commissions	1 723	55	2 836	97
<b>TOTAL</b>	<b>5 596</b>	<b>22 163</b>	<b>8 860</b>	<b>20 931</b>

## &gt; Note 23

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION BANCAIRE (Compte de résultat, poste 14)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires & traitements <sup>(1)</sup>	2 458	2 452
Charges sociales	875	922
Impôts, taxes et assimilés sur rémunérations	243	263
Autres charges administratives	7 457	5 649
<b>TOTAL</b>	<b>11 032</b>	<b>9 286</b>

## &gt; Note 24

COÛT DU RISQUE (Compte de résultat, poste 16)	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation sur créances douteuses	- 2 571	- 2 034
Dotation décote	3	- 73
Pertes sur créances irrécupérables provisionnées	- 1 137	- 823
Pertes sur créances irrécupérables non provisionnées		
Reprise de provisions sur créances douteuses	2 428	2 677
Récupération sur créances amorties	96	128
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 1 182</b>	<b>- 125</b>

ANALYSE DU COÛT DU RISQUE EN K€	Dépréciations					Pertes sur Créances Irrécupérables (Pertes et Profits)	Récupérations sur Créances Amorties	Transfert relatif au CRC 2002 -03 art 13	Coût du Risque Net 31/12/2020
	Stock Provisions Début Période 31/12/19	Dotations Période	Reprises Période	Ajustements hors coût du risque	Stock Provisions Fin Période				
<b>TOTAL</b>	<b>2 727</b>	<b>2 571</b>	<b>2 428</b>	<b>3</b>	<b>2 803</b>	<b>1 137</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>1 182</b>
<b>BILAN</b>									
Crédits Banque Chabrières (dont déchu)	1 134	843	766		1 210	499			576
Crédits Consommation SEP	1 593	1 729	1 662	3	1 593	638	96		606

## &gt; Note 25

<b>ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE (Compte de résultat, poste 19)</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Résultat net comptable hors impôts sur les bénéfices	5 712	5 238
IFA		
Ecart de valeurs liquidatives		
Produits de l'exercice provisoirement non imposables	- 1 972	- 291
Charges de l'exercice provisoirement non déductibles	2 405	724
<b>RESULTAT FISCAL IMPOSÉ AU TAUX COURANT</b>	<b>6 146</b>	<b>5 671</b>
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>1 745</b>	<b>1 775</b>

## &gt; Note 26

<b>MONTANT DES CAPITAUX ENGAGÉS</b>	<b>2020</b>		
	Nbre contrats	Coût de Remplacement	Notionnels
Caps et Collars			
<b>Macro Couverture globale</b>	<b>36</b>	<b>46</b>	<b>53 858</b>
Etablissement de crédit résident	36	46	53 858
<b>Vente couverture affectée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Etablissement de crédit résident	0	0	0
Autres opérations			
<b>TOTAL CAPS ET COLLARS</b>	<b>36</b>	<b>46</b>	<b>53 858</b>

## &gt; Note 27

<b>EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Employés	17	17
Cadres	27	25
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>42</b>



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 25 MAI 2021

\* \*  
\*

**Extrait du Procès-Verbal**

**Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020**  
 **votée par l'Assemblée Générale**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 966 812,77 euros au compte Report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale :

✓ rappelle qu'il a été distribué, au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende distribué par action	Abattement de 40 % (total)	Pas d'abattement (total)
Exercice 2019	-	-	-
Exercice 2018	2 €	-	1 008 000 €
Exercice 2017	2 €	2 € (1 personne physique)	1 007 998 € (3 personnes morales)

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

\* \*  
\*

*H. de Boynes*

**Pour extrait certifié conforme à l'original**  
**La Directrice Générale**  
**Mme Hélène de BOYNES**

**Banque Chabrières S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**RSM PARIS**  
26 rue Cambacérés  
75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

### **Banque Chabrières S.A.**

24 rue Auguste Chabrières  
75015 Paris

A l'Assemblée générale de la société Banque Chabrières S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Chabrières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des risques, de l'audit et du contrôle interne.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations – Points clés de l’audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Point clé d’audit n°1 : Estimation des dépréciations au titre du risque de crédit sur les opérations avec la clientèle points de vente et adhérents du Groupement des Mousquetaires**

#### **Risque identifié**

La Banque Chabrières comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l’incapacité de ses clients, points de vente et adhérents, à faire face à leurs engagements financiers.

Comme indiqué dans la note 2.2.2. de l’annexe aux comptes sociaux, la banque calcule des dépréciations sur base individuelle, sur la base d’estimation de flux de recouvrement.

Nous avons considéré que les dépréciations sur les créances sur les points de vente et les adhérents, qui s’élèvent à 1,2 millions d’euros au 31 décembre 2020, constituaient un point clé de l’audit en raison de :

- l’importance relative de ces financements au bilan ;
- la part significative du jugement de la banque dans l’estimation des flux de recouvrement.

#### **Procédures d’audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour le suivi du risque de crédit, l’appréciation du risque de non-recouvrement et la couverture des pertes de valeur par des dépréciations ;
- tester l’efficacité opérationnelle des contrôles clés identifiés relatifs à ces procédures ;

- apprécier le correct déclassement des encours et leur correcte dépréciation en fonction de l'antériorité des échéances impayées ou de l'état de la procédure judiciaire des points de vente ;
- tester, au moyen de sondages, l'adéquation des dépréciations comptabilisées eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque ;
- prise de connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de déclassement et de calcul des dépréciations de ces créances ;
- tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces processus ;
- évaluer l'adéquation des règles de provisionnement aux directives dictées par l'arrêté 2014-07 ;
- tests informatiques sur la validité des règles de gestion paramétrées ;
- tests de contrôle sur le correct déclassement des encours sains en douteux ;
- tests de contrôle sur le respect des règles de provisionnement ;
- tests sur la bonne application du principe de la contagion ;
- apprécier le correct déclassement des encours et leur correcte dépréciation en fonction de l'antériorité des impayés enregistrés
- tester, au moyen de sondages, l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque ;
- examiner le caractère approprié des informations données dans la note 2.2.2. de l'annexe.

## **Point clé d'audit n°2 : Estimation des dépréciations liées au risque de crédit sur les opérations avec la clientèle au titre des crédits à la consommation**

### **Risque identifié**

Comme détaillé dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque avéré de crédit font l'objet d'une dépréciation dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir de données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes comparables à ceux de la banque, détermine les flux futurs attendus de ces créances.

Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur créances douteuses de la clientèle de détail, qui s'élèvent à 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2020, constituait un point clé de l'audit en raison du recours au modèle statistique précité. En effet, la pertinence de l'évaluation des dépréciations dépend de la méthodologie appliquée, de son adéquation avec les normes comptables applicables en France et de la qualité des données historiques utilisées.

### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation du modèle mis en œuvre avec les normes comptables applicables telles qu'adoptées en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances douteuses sur la clientèle de détail. Nous avons :

Au niveau du partenaire :

- pris connaissance de la méthodologie mise en œuvre pour déterminer le montant des dépréciations ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de déclassement et de calcul des dépréciations de ces créances ;
- testé par sondage la qualité des données historiques utilisées dans le modèle ;
- testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs réalisés pour déterminer les dépréciations ;
- testé par sondage la classification des encours ;
- analysé la cohérence des taux de dépréciation issus des modèles et vérifié leur correcte application dans les comptes au 31 décembre 2020.

Au niveau de l'entité :

- vérifié le rapprochement entre la provision calculée et la provision comptabilisée ;
- vérifié l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes annuels au titre de la dépréciation.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Chabrières par votre assemblée générale du 7 octobre 2020 pour le cabinet RSM Paris et du 31 décembre 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet RSM Paris était dans la 1<sup>ère</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 14<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne*

Nous remettons au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 mai 2021

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**RSM PARIS**

*Nicolas WILFART*

 *Paul-Evariste Vaillant*  *Ratana Lyvong*

**Nicolas Wilfart**

**Paul-Evariste Vaillant**

**Ratana Lyvong**

## COMPTES SOCIAUX

### Bilan social actif au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)

Postes	ACTIF	Notes	31-12-20	31-12-19
1	Caisse, banques centrales, C.C.P.		13 460	11 930
2	Effets Publics & valeurs assimilées			
3	Créances sur les établissements de crédit	1	114 871	79 284
4	Opérations avec la clientèle	2	86 390	92 688
5	Obligations & autres titres à revenu fixe	3	0	0
6	Actions & autres titres à revenu variable			
7	Participations & autres titres détenus à long terme			
8	Parts dans les entreprises liées	4	0	0
9	Crédit bail et location avec option achat	5	2 771	3 942
10	Location simple			
11	Immobilisations incorporelles	6	766	945
12	Immobilisations corporelles	7	655	960
13	Capital souscrit non versé			
14	Actions propres			
15	Autres actifs	8	1 556	4 271
16	Comptes de régularisation	9	5 555	4 502
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>226 024</b>	<b>198 522</b>

**Bilan social passif au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)**

Postes	PASSIF	Notes	31-12-20	31-12-19
1	Banques centrales, C.C.P.		0	0
2	Dettes envers les établissements de crédit	10	81	65
3	Opérations avec la clientèle	11	165 269	145 087
4	Dettes représentées par un titre	12	0	0
5	Autres passifs	13	1 920	2 397
6	Comptes de régularisation	14	6 950	3 216
7	Provisions pour risques & charges	15	487	407
8	Dettes subordonnées		0	0
9	Fonds pour risques bancaires généraux		2 439	2 439
10	<b>Capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>48 877</b>	<b>44 910</b>
11	Capital souscrit		10 080	10 080
12	Primes d'émission		0	0
13	Réserves		1 008	1 008
14	Ecart de réévaluation		0	0
15	Provisions réglementées		1	1
16	Report à nouveau (+/-)		33 822	30 359
17	Résultat de l'exercice (+/-)		3 967	3 463
18	Résultat en instance d'affectation		0	0
	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>226 024</b>	<b>198 522</b>

**Hors bilan social au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)**

	31-12-20	31-12-19
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	47 822	46 875
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	60	60
ENGAGEMENTS SUR ETS DE CREDIT		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	114 230	94 230
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

## Compte de résultat social au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros)

Postes	Notes	31-12-20	31-12-19	
<b>PRODUITS &amp; CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
1	+ Intérêts & produits assimilés	20	3 301	3 875
2	- Intérêts & charges assimilées	21	1 093	1 038
3	+ Produits sur opérations de crédit-bail & assimilées		1 455	1 661
4	- Charges sur opérations de crédit-bail & assimilées		1 281	1 318
5	+ Produits sur opérations de location simple		0	0
6	- Charges sur opérations de location simple		0	0
7	+ Revenus des titres à revenu variable		0	0
8	+ Commissions (produits)	22	22 163	20 931
9	- Commissions (charges)	22	5 596	8 860
10	-/+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
11	-/+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
12	+ Autres produits d'exploitation bancaire		0	1
13	- Autres charges d'exploitation bancaire		93	96
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>18 856</b>	<b>15 157</b>
14	- Charges générales d'exploitation bancaire	23	11 032	9 286
15	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		885	743
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>			<b>6 940</b>	<b>5 128</b>
16	-/+ Coût du risque	24	-1 182	-125
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>5 758</b>	<b>5 003</b>
17	-/+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>5 758</b>	<b>5 003</b>
18	-/+ Résultat exceptionnel		-46	235
19	- Impôts sur les bénéfices	25	1 745	1 775
20	-/+ Dotation/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
<b>RESULTAT NET</b>			<b>3 967</b>	<b>3 463</b>

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

---

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

## 1. CADRE GENERAL

### 1.1 La Banque Chabrières

La Banque Chabrières est la filiale bancaire du Groupement des Mousquetaires, détenue à 99% par ITM Entreprises et à hauteur des 1% restant par la Société Civile des Mousquetaires.

La Banque détermine sa stratégie et sa politique de développement en intégrant les attentes du Groupement et intervient aujourd'hui sur trois marchés clients différents : les Adhérents Mousquetaires, les Sociétés Mousquetaires et la clientèle des Points de Vente du Groupement.

### 1.2 Evènements significatifs

- En 2020, la Banque Chabrière a continué sa démarche d'élargissement et modernisation de son offre Monétique et Moyens de paiements notamment avec :
  - le remplacement du prestataire CAPS pour ses activités de processing et de compensation. Elle opère désormais avec Arkea et Monext sur l'encaissements cartes bancaires, pré-acquisition comme acquisition Cartes bancaires, des Points de Vente, l'acquisition cartes bancaires via les retraits en distributeurs automatiques de billets (DAB) restent en prestation technique chez CAPS et AVEM,
  - le lancement des cartes cadeaux Intermarché et Netto,
  - la mise en place du paiement en ligne (PEL) dans l'offre Encaissements cartes bancaires.
  
- Dans le cadre de son partenariat avec CACF, la Banque Chabrières a arrêté la commercialisation de sa carte Mousquetaires en octobre 2020.
  
- Information sur les conséquences de l'événement Covid-19  
La crise sanitaire a conduit en 2020 à des mesures de confinement en France et à l'étranger qui ont de lourdes conséquences sur l'économie.  
Au cœur d'un Groupement solide qui a su faire face à la crise avec agilité, la Banque Chabrières n'a pas connu de modifications substantielles de ses activités et a poursuivi sa dynamique de développement.  
La Banque a été impactée par les mesures à caractère général mises en œuvre, en France, permettant entre autres des suspensions ou reports de paiement ou l'octroi de crédits complémentaires.  
Il est important de souligner que ces mesures ne constituent pas mécaniquement un indicateur d'augmentation significative du risque de crédit des actifs financiers.

La Banque a accordé en 2020 un report d'échéance sur 266 dossiers, essentiellement sur les Points de Vente BRICOMARCHE. Les mensualités de ces dossiers ont été suspendues pour une période de 6 mois (jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020).

Ces mesures de soutien n'ont eu pour conséquences qu'un recul de 156K€ de la marge nette d'intérêt sur l'exercice 2020 lié au différé des échéances.

La situation comptable à la fin de l'exercice 2020 affiche un retour à la normale pour l'ensemble des dossiers et il n'est constaté aucune augmentation du risque de crédit lié au contexte sur la totalité du portefeuille actif.

D'autre part, la crise a entraîné un recul important du nombre de retraits en DAB, accentué par le passage du montant du paiement « sans contact » à 50€. L'activité a par ailleurs bénéficié du rehaussement de la CIR au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui a permis de compenser la perte de PNB.

Afin de conforter la solidité des ratios de la Banque Chabrières, ITM Entreprises a consenti un nantissement d'espèces supplémentaire de 20M€ en mars 2020.

- Réunie en AGO le 7 octobre 2020, l'assemblée générale, après la démission de la société KPMG SA de son mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire avec PWC, a nommé la société RSM Paris en remplacement pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2021.

## **2.1 Méthode de présentation appliquée**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Banque Chabrières sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 du 16 janvier 1991 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, ainsi que les règlements CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par les règlements CRC 2005-03 du 3 novembre 2005 du CRC 2007-06 du 14 décembre 2007 et du règlement ANC 2010-08 du 7 octobre 2010, modifié par le règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et par le règlement à l'ANC 2020-10.

## **2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

### **2.2.1 Opérations en devises**

La Banque n'opère aucune opération en devises.

## **2.2.2 Opérations avec les établissements de Crédits et créances sur la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit comprennent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Les crédits à la clientèle enregistrent les opérations effectuées avec les agents économiques autres que les établissements de crédits, que ce soit sous la forme de crédits ou de comptes ordinaires.

Les créances sur la clientèle comprennent des ouvertures de crédits permanents, des crédits de trésorerie, des crédits d'équipements à court, moyen et long terme et autres crédits à la clientèle, les comptes débiteurs de la clientèle ainsi que les créances rattachées, incluant notamment les intérêts courus non échus sur l'ensemble de ces créances.

Les accords crédits consentis mais non versés sont enregistrés au hors bilan au poste engagement de financement, ainsi que les lignes découvert accordés mais non utilisés.

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable qui en résultera pour la Banque. Les dépréciations affectées à des risques spécifiques sont portées en déduction des actifs correspondants.

### **a) Créances et dépréciations sur les opérations de la SEP CHABRIERES SOFINCO (CACF) – pour les Crédits Renouvelables**

#### **Créances douteuses pour les Crédits Renouvelables**

La Banque se conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà d'un impayé de 90 jours.

Les dossiers de restructurés sont déclassés en créances douteuses dès la survenance d'un premier impayé.

L'identification des créances douteuses est faite conformément au règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13).

Les créances douteuses sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, des créances impayées de plus de 3 mois, ou encore présentant un caractère contentieux.

L'encours douteux se décompose en :

- créances douteuses ;
- créances douteuses compromises (ce sont principalement les créances déchues du terme ou en cours de déchéance).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses sont comptabilisées pour un montant égal à la somme de l'échu impayé et de l'à échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont comptabilisées pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

L'application du règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

### **Créance restructurée pour les Crédits Renouvelables**

Les créances restructurées au sens du règlement ANC 2014-07, sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

- restructurations ordinaires : qualification en douteux non compromis des créances à partir d'un impayé et en douteux compromis des créances à partir du 4ème impayé ; les créances sur lesquelles aucun impayé n'est constaté sont classées en encours sains.
- moratoires : qualification en douteux compromis des créances ayant un délai de report supérieur à deux ans ou, si le délai est inférieur à deux ans, en l'absence d'un plan de remboursement prédéterminé.

### **Dépréciation pour les Crédits Renouvelables**

Conformément au règlement ANC 2014-07 (article 2231-1 et suivants), une dépréciation pour risque avéré est constituée : elle résulte de la détermination statistique des pertes engendrées par les créances douteuses compromises et non compromises (y compris la contagion) figurant au bilan. Elle est calculée depuis le 1er janvier 2005 en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 13 dudit règlement.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant déchéance du terme sont dépréciés à 100 % (hors contagion).

Sont intégrés dans le produit net bancaire, en intérêts et produits assimilés les reprises de dépréciation des créances douteuses compromises et non compromises liées au passage du temps. Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées en coût du risque.

### **Décote pour les Crédits Renouvelables**

En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

Conformément à l'ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) le montant de la décote est égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat.

Elle est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution puis, est reprise dans le produit net bancaire en intérêts et produits assimilés sur la durée de vie du crédit.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

### **Intérêts de retard**

Conformément à l'article 2221-9 du ANC 2014-07, il n'est plus constaté d'intérêts dès lors que la créance est déclassée en douteux compromis

## **b) Créances et dépréciations sur les opérations de Crédits clientèle (hors Crédits Renouvelables)**

### **Créances douteuses Crédits clientèle (hors Crédits Renouvelables)**

Conformément au règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13), les créances, même assorties de garanties sont enregistrées en encours douteux dès qu'elles sont porteuses d'un risque de crédit avéré en raison d'une perte probable suite à :

- de l'existence d'impayés supérieurs à 90 jours;
- un risque de non recouvrement dû à une situation financière dégradée ;
- l'existence de procédures contentieuses de toutes sortes.

Lorsqu'aucun règlement n'est intervenu au cours des 15 mois précédents, les créances sont déclassées des encours non compromis en encours litigieux.

Ce déclassement peut également être effectué si une information sur la solvabilité de la contrepartie est parvenue à la banque, ou à la demande du comité des risques

Lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement déclassés en encours douteux compromis. Les dossiers faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont notamment déclassés dans cette catégorie.

Dans le cas des créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

### **Dépréciation des créances douteuses**

Les échéances impayées de plus de 3 mois sont provisionnées à 100%. Le niveau des dépréciations sur la partie non échue des créances douteuses est déterminé de façon individuelle sur chaque engagement en fonction du risque de crédit propre à chaque débiteur.

Sauf information spécifique, une dépréciation complémentaire non déductible fiscalement est comptabilisée à hauteur de 50% du capital restant lorsqu'aucun règlement n'est intervenu sur les 6 dernier mois et sur 100% du capital restant dans le cas où aucun règlement n'a été constaté depuis plus de 18 mois.

Cette dépréciation complémentaire, fiscalement non déductible, s'élève à 852 759,15 Euros, une reprise de 819 736,64 Euros a été effectuée en 2020.

Les créances douteuses faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire sont déchues de leurs termes et sont provisionnées à 100%, capital et intérêt.

Les créances faisant l'objet de redressement judiciaire ou de sauvegarde de justice sont provisionnées à 50% du capital restant dû, les échéances échues et non réglées sont provisionnées à 100%.

### **Passage en perte**

Un passage en perte est effectué lorsque :

- pour les personnes morales : une société a été mise en liquidation, que la banque a reçu un certificat d'irrecouvrable de la part du liquidateur, et que les cautions s'avèrent insolubles ;
- pour les personnes physiques, l'ensemble des recours possibles ont été effectués et que la situation du client est telle que la créance est irrecouvrable.

### **2.2.3 Titres**

La Banque Chabrières ne détient pas de portefeuille titres.

### **2.2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont des actifs corporels qui sont détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de services, soit pour être loués à des Tiers, soit à des fins administratives. Ces actifs sont utilisés sur plus d'une période.

Les immobilisations sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique.

Conformément aux règlements n° 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables,

- les immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition ;
- les immobilisations sont amorties par composants sur leur durée fiscale, selon le mode linéaire ;
- pour les immobilisations incorporelles un amortissement économique est effectué, la banque n'effectue plus d'amortissement dérogatoire.

### **2.2.5 Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et agios générés par les activités de dépôt, de crédit et de trésorerie sont comptabilisés au compte de résultat *pro rata temporis*.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement de la prestation ;
- commissions rémunérant une prestation continue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Les commissions sont constituées des opérations traitées pour le compte de la clientèle notamment les flux, monétiques et moyens de paiement.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat dès qu'ils sont dus. Les indemnités de résiliation et de retard sont enregistrées dès qu'elles sont acquises.

### **2.2.6 Charges d'exploitation**

Pour l'exercice 2020, celles-ci se répartissent comme suit :

- Frais de personnel (incluant les charges sociales et les cotisations retraite et taxes sur salaires) : **3 575 051 Euros**
- Charges générales d'exploitation : **7 456 772 Euros**

### **2.2.7 Coût du risque**

**Le coût du risque enregistre les coûts inhérents aux risques de crédit.**

**Le poste intègre notamment :**

- ✓ les dotations et reprises de provisions ;
- ✓ les pertes et abandons de créances ;
- ✓ les récupérations sur créances amorties ;
- ✓ la décote.

**Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après la constatation de l'irrécouvrabilité par les unités en charge du contentieux.**

**Les abandons sont comptabilisés suite à la prescription issue des commissions de surendettement.**

### **2.2.8 Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la Banque Chabrières, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement. La comptabilisation de ces éléments exceptionnels fait l'objet d'une appréciation de la Direction Générale.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 est négatif de 47K€ dont 41K€ de charges liées au risque opérationnel, le reste correspondant aux produits et charges exceptionnelles (165K€ de produits et 171K€ de charges).

### **2.2.9 Méthode de calcul du résultat par action**

Conformément aux statuts de la Banque, le montant des actions est arrêté sur décision du Conseil d'Administration.

NATURE DES INDICATIONS	2019	2020
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>		
Capital Social	10 080 000	10 080 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	504 000	504 000
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>		
Résultat après IS	3 462 569	3 966 813
Résultat Distribué	-	-
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6,87	7,87
Dividendes net attribué à chaque action	-	-

### 2.3 Identité des sociétés consolidantes

Les comptes de la BANQUE CHABRIERES sont consolidés par intégration globale dans les comptes d'ITM ENTREPRISES.A. 24 Rue Auguste Chabrières 75015 PARIS

N° identification : 722 064 102

### 2.4 Situation fiscale

Au 31 décembre 2020, le bénéfice net après impôts s'élève à **3 966 812,77 Euros** ;

L'impôt sur les sociétés, calculé pour sa totalité au taux de 28%, s'établit à **1 720 807,80 Euros**, .

La contribution sociale de 3,33 % assise sur l'impôt sur les sociétés s'élève à **31 607,66 Euros**.

Le montant total de l'impôt 2020 est de **1 752 415,47 Euros**.

Le poste enregistre également une écriture de régularisation au titre d'une reprise de provisions antérieures de 7 007,86 Euros.

Ainsi, le montant total de l'impôts enregistré dans les comptes est de **1 745 407,61 Euros**.

### 2.5 Provisions réglementées

Il n'a pas été constitué en 2020 de dotation aux amortissements dérogatoires.

### 2.6 Fonds pour risques bancaires généraux

Dans le cadre de l'ordonnance 2014-15 du 20 février 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la Banque a constitué par voie de provisions, sur la période 1992 à 1997, un fonds pour risques bancaires généraux de **2.439.184,28 Euros**.

Ce fonds, inscrit distinctement dans les capitaux propres de la Banque, est destiné à couvrir les risques inhérents à l'activité bancaire, et n'est pas affecté à des risques spécifiques déterminés à la clôture de cet exercice. Ceux-ci sont couverts par des dépréciations spécifiques ou par des provisions pour risques affectés.

### 2.7 Engagements de Hors Bilan

a- Afin de permettre à la BANQUE CHABRIERES de respecter les ratios prudentiels définis par la loi n°84-46 du 24 janvier 1984 et le CRR 575/2013 du parlement Européen relatif au contrôle des grands risques, la Banque Chabrières a obtenu d'un pool de banques regroupant CREDIT AGRICOLE CIB, SOCIETE GENERALE et NATIXIS la signature d'une garantie d'un montant global de 78 millions d'euros, amortissable sur une durée de 6 ans (échéance 1<sup>er</sup> juillet 2021). Cette garantie couvre les créances de toutes natures de la Banque Chabrières sur les personnes constituant le Groupement

des Mousquetaires au regard de la Commission Bancaire : Mousquetaires, points de vente aux enseignes du Groupement et filiales directes et indirectes d'I.T.M. ENTREPRISES.

- b- De même, la Société I.T.M. ENTREPRISES a affecté des dépôts espèces au profit de la BANQUE CHABRIERES en garantie de ses créances de toutes natures sur les personnes constituant le Groupement des Mousquetaires. Le montant des dépôts ainsi nantis pour une période initiale de 8 ans est de **16 000 000 Euros** au 25 mars 2013 (échéance 25/03/2021) ; le 27 mars 2020, un nantissement supplémentaire de 20 000 000 Euros a été mis en place (échéance au 27/03/2028).
- c- Opérations sur instruments financiers à terme : des opérations de couverture des risques de taux d'intérêt ont été conclues avec divers établissements de crédit dans le cadre de la convention AFB relative aux opérations sur les marchés à terme. Ces opérations sont du type "macro-couverture" et prennent la forme de "caps" et de "collars". L'encours de ces opérations au 31 décembre 2020 s'élève à **53 857 638,92 Euros**.

La valeur de marché de ces positions est de **85 815,15 Euros**.

En application des stratégies sur les activités de crédit exposées dans le rapport de gestion, les principes comptables appliqués sont les suivants :

- **Garanties reçues des établissements de crédit** : enregistrement pour leur valeur nominale par établissement garant.
- **Nantissements de dépôt** : enregistrement pour la valeur nominale des dépôts inscrits dans les comptes créditeurs de la clientèle.
- **Contrats d'échange de taux d'intérêt** : Ces opérations sont enregistrées en hors-bilan pour le notionnel des contrats. Les primes payées sont étalées sur la durée du contrat, et les intérêts courus à recevoir et à payer sont comptabilisés à chaque arrêté, pour les contrats non échus. En application de l'ANC 21014-07 art. 2521-1 à 2529-1, les intérêts courus sont enregistrés pour leur montant net tant au compte de résultat qu'en comptes de régularisation.

L'effet sur les comptes de régularisation des opérations en cours au 31 décembre 2019 est détaillé en notes 9 et 14. De plus, et selon l'ANC 2014-07, figure en note 24 la nature et le volume des instruments financiers concernés, ainsi que leur valeur de marché déterminée selon la méthode du coût de remplacement.

Les contreparties sont des établissements de crédit faisant l'objet d'une notation par les agences internationales de notation. Le risque de contrepartie est apprécié conformément aux dispositions du règlement 575/2013 du parlement européen et du conseil.

## 2.8 Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 3 966 812,77€.

Il a été décidé de l'affecter comme suit :

A titre de dividendes : 0 €, soit pas de distribution de dividende au titre de 2020

Au compte de report au nouveau : 3 966 812,77€

Historique des résultats distribués

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
DIVIDENDES	1 008 000 €	0 €	0 €

## 2.9 Réserve latente

CREDIT-BAIL en K€	2019	2020
ENCOURS FINANCIERS	4 608	3 451
ENCOURS SOCIAL	3 931	2 760
<b>RESERVE LATENTE BRUTE</b>	<b>677</b>	<b>691</b>

## 2. AUTRES INFORMATIONS

### 3.1 Données Ressources Humaines

#### 3.1.1 Effectif par catégorie socio-professionnelle au 31-12-2020

Selon (Article 1124-55 ANC ; Code de Commerce D.123-300 ; Règlement 2016-07).

EFFECTIF CONTRACTUEL	31/12/2019	31/12/2020
<b>TECHNICIENS</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
Hommes	4	6
Femmes	13	11
<b>CADRES</b>	<b>25</b>	<b>27</b>
Hommes	10	13
Femmes	15	14
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>44</b>

#### 3.1.2 Provisions pour retraite

En France, les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartition auxquels sont versées des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.

La Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.

Les droits futurs relatifs aux indemnités de départ en retraite, au droit à la médaille du travail ainsi qu'au régime de retraites complémentaires, sont évalués selon une méthode actuarielle prenant en compte les règles de la Convention collective, les taux de mortalité et le taux de rotation des effectifs. Les engagements correspondants ont fait l'objet d'une provision complémentaire de **10 094 Euros**

#### 3.1.3 Formations

Au cours de l'exercice 2020, 44 collaborateurs ont bénéficié d'actions de formations pour un total de 535,5 heures de formation.

### **3.2 Commissaires aux Comptes**

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2020 au titre du contrôle légal des comptes de la Banque Chabrières se sont chiffrés à **115 000 Euros** dont 100 000€ alloués à la partie Commissariat aux Comptes et 15 000€ à l'audit du système informatique.

### **3.3 Rémunération des membres des organes de direction et d'administration**

Les membres des organes de direction et d'administration ne bénéficient d'aucune rémunération autre que celle prévue dans le cadre de leur contrat de travail.

### **3.4 Crédits et avances consentis aux membres des organes d'administration et de direction**

Néant.

## Notes sur les comptes sociaux

### ➤ Note 1

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (actif, poste3)	31-12-20		31-12-19	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires débiteurs	114 871		79 284	
Valeurs en pension				
Prêts de durée inférieure à 3 mois				
Prêts de 3 mois à 1 an				
Créances rattachées				
<b>TOTAL</b>	<b>114 871</b>	<b>0</b>	<b>79 284</b>	<b>0</b>

### ➤ Note 2

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Actif, poste 4)	31-12-20				31-12-19
	Brut	Créances Douteuses	Dépréciations	Net	Net
Comptes ordinaires débiteurs	3 847	1 773	243	5 377	9 463
Autres Concours à la Clientèle	10 112			10 112	10 132
* Crédits	69 943	3 478	2 520	70 902	73 093
- dont crédits sains	69 528	164		69 691	71 231
- crédits restructurés	416	534	346	604	951
- Douteux non compromis		856	1 069	-213	493
- Douteux compromis		1 882	1 105	777	372
- Douteux litigieux		42	0	42	45
* Valeurs non imputées	0	0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>83 902</b>	<b>5 251</b>	<b>2 763</b>	<b>86 390</b>	<b>92 688</b>

La décote sur les prêts restructurés est directement déduite des encours bruts.

Au titre de l'exercice 2020, le montant des reprises s'élève à 102K€, comptabilisés en produits d'intérêts, pas de nouvelles dotations ce qui porte le montant de la décote à 72 K€ au 31 décembre 2020.

### ➤ Note 3

Obligations & autres titres à revenu fixe (Actif, poste 5)	31-12-20		31-12-19	
	cotés	non cotés	cotés	non cotés
Transaction				
Placement(Certificat de Dépôts négociable)		0		0
Investissement				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



➤ **Note 4**

PARTICIPATIONS (Actif, poste 8)	Pourcentages		Capitaux Propres	Résultat Dernier Exercice	Valeur Nette Comptable
	Contrôle	Intérêt			
	0,00%	0,00%	0	0	0

PARTICIPATIONS	31-12-20			31-12-19		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<b>Actif</b>						
Compte à vue	0		0	0		0
Prêts	0		0	0		0
Autres opérations	0		0	0		0
Titres de participation	0	0	0	0	0	0
<b>Passif</b>						
compte à vue	0		0	0		0
<b>Hors bilan</b>						
Engagements de financement	0		0	0		0
Engagements sur instruments financiers	0		0	0		0
<b>C.EXPLOIT</b>						
Charges Financières			0			0
Produits Financiers	0		0	0		0

➤ **Note 5**

Crédit Bail et location avec option d'achat (Actif, poste 9)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	Clôture Exercice
Crédit Bail et location avec option d'achat	10 860	154	-1 473	-44	9 497
<b>VALEUR BRUTE TOTALE</b>	<b>10 860</b>	<b>154</b>	<b>-1 473</b>	<b>-44</b>	<b>9 497</b>
Amortissements	6 918	1 268	-1 460		6 727
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE *</b>	<b>3 942</b>	<b>-1 114</b>	<b>-13</b>	<b>-44</b>	<b>2 771</b>

\* L'encours contient une créance douteuse de 10K€ totalement provisionné

➤ **Note 6**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Actif, poste 11)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	Clôture Exercice
Immobilisations logiciels	4 340	235		0	4 576
Immobilisations en cours	0	0		0	0
<b>VALEUR BRUTE TOTALE</b>	<b>4 340</b>	<b>235</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 576</b>
Amortissements	3 395	415			3 810
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>945</b>	<b>-180</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766</b>

La méthode d'amortissement utilisée pour les Logiciels est le LINEAIRE.

La durée d'amortissement des Logiciels est de 3 ans.

➤ **Note 7**

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Actif, poste 12)</b>	<b>Début exercice</b>	<b>Acquisitions Dotations</b>	<b>Cessions Reprises</b>	<b>Autres Variations</b>	<b>Clôture Exercice</b>
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	7 348	165	0		7 513
<b>VALEUR BRUTE TOTALE</b>	<b>7 348</b>	<b>165</b>	<b>0</b>		<b>7 513</b>
Amortissements	6 388	470	0		6 858
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>960</b>	<b>-305</b>	<b>0</b>		<b>655</b>

La méthode d'amortissement utilisée pour les immobilisations corporelles est le LINEAIRE.

La durée d'amortissement des immobilisations Corporelles est de 5 ans.

➤ **Note 8**

<b>AUTRES ACTIFS (Actif, poste 15)</b>	<b>31-12-20</b>	<b>31-12-19</b>
Primes versées sur opérations de couverture des risques de taux	582	623
Dépôts Fonds de garantie des dépôts	106	93
Créances fiscales	236	290
Autres créances	31	72
Comptes de stock et emplois divers	0	0
Autres débiteurs divers	602	3 193
<b>TOTAL</b>	<b>1 556</b>	<b>4 271</b>

➤ **Note 9**

<b>COMPTES DE RÉGULARISATION (Actif, poste 16)</b>	<b>31-12-20</b>	<b>31-12-19</b>
Comptes d'encaissement	1 164	1 268
Produits à recevoir DAB	0	1 692
Commissions à recevoir et autres comptes de régularisation	4 391	1 541
<b>TOTAL</b>	<b>5 555</b>	<b>4 502</b>

➤ **Note 10**

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT (Passif, poste 2)	31-12-20		31-12-19	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes à vue	0		0	
Dettes rattachées	0		0	
Autres sommes dues	81		65	
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>		<b>65</b>	

➤ **Note 11**

DEPOTS RECUS DE LA CLIENTÈLE (Passif, poste 3)	31-12-20		31-12-19	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes à vue	96 515		57 018	
Comptes d'épargne à régime spécial	5 769		4 526	
Comptes de dépôt à terme inférieur à 3 mois		35 812		71 316
Comptes de dépôt à terme de durée comprise entre 3 mois et 1 an		27 000		12 000
Autres sommes dues	170		225	
Dettes rattachées	3		2	
<b>TOTAL</b>	<b>102 457</b>	<b>62 812</b>	<b>61 771</b>	<b>83 316</b>
	<b>165 269</b>		<b>145 087</b>	

➤ **Note 12**

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE (Passif, poste 4)	31-12-20	31-12-19
TCN GIE ITM Trésorerie	0	0
TCN Personnes physiques	0	0
TCN Personnes morales	0	0
Dettes rattachées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

➤ **Note 13**

AUTRES PASSIFS (Passif, poste 5)	31-12-20	31-12-19
Primes reçues sur IFAT	0	0
Créditeurs divers	1 715	2 209
Fournisseurs à payer	0	0
Provisions pour congés payés	205	188
<b>TOTAL</b>	<b>1 920</b>	<b>2 397</b>

➤ **Note 14**

<b>COMPTES DE RÉGULARISATION (Passif, poste 6)</b>	<b>31-12-20</b>	<b>31-12-19</b>
Comptes d'encaissement	3 592	388
Produits constatés d'avance	67	67
Charges à payer	3 261	2 700
Autres comptes de régularisation	30	62
<b>TOTAL</b>	<b>6 950</b>	<b>3 216</b>

➤ **Note 15**

<b>PROVISIONS (Passif, poste 7)</b>	<b>Début Exercice</b>	<b>Différence de Change</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises affectées</b>	<b>Reprises non affectées</b>	<b>Autres Variations</b>	<b>Fin Exercice</b>
Provisions pour charges de retraites	220		10				230
Autres provisions	187		70				257
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>		<b>80</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>487</b>

➤ **Note 16**

<b>EVOLUTION DES FONDS PROPRES (Passif, postes 11 à 18)</b>	<b>Capital</b>	<b>Primes</b>	<b>Réserve Légale</b>	<b>Réévaluation</b>	<b>Report à nouveau</b>	<b>Provisions réglementées</b>	<b>Résultat</b>	<b>Total</b>
<b>Position 31/12/2019</b>	<b>10 080</b>	<b>0</b>	<b>1 008</b>	<b>0</b>	<b>30 359</b>	<b>1</b>	<b>3 463</b>	<b>44 910</b>
Résultat 2020							3 967	3 967
Distribution 2019							0	0
Dotation provisions réglementées						0		0
Affectation résultat 2019					3 463		-3 463	0
<b>Position 31/12/2020</b>	<b>10 080</b>	<b>0</b>	<b>1 008</b>	<b>0</b>	<b>33 822</b>	<b>1</b>	<b>3 967</b>	<b>48 877</b>

Actionnaires de la Banque Chabrières : le Groupement des Mousquetaires Intermarché à hauteur de 99,99%.

- Nombre de parts : 504 000 Actions
- Valeur Nominale : 20€

## Note 17

Poste	OPERATIONS AVEC LES GROUPES ACTIONNAIRES	Entreprises liées amont	
		31-12-20	31-12-19
		Groupe ITM	Groupe ITM
	<b>Actif</b>		
3	Créances sur les établissements de crédit		
4	Opérations avec la clientèle	10 000	
	<b>Passif</b>		
2	Dettes envers les établissements de crédit		
3	Dépôts clientèle	36 000	16 000
4	Dettes représentées par un titre		
	<b>Hors bilan, engagements reçus :</b>		
5	Accord de refinancement		
6	Accord de garantie		
6	Autres garanties	36 000	16 000

## ➤ Note 18

Poste	VENTILATION DE CERTAINS POSTES Actifs / Passifs selon leur durée résiduelle	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	TOTAL
	<b>Actif</b>					
3	Créances sur les établissements de	114 871	0			114 871
4	Opérations avec la clientèle	19 191	16 858	39 711	10 630	86 390
5	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0			0
	<b>TOTAL 2020</b>	<b>134 062</b>	<b>16 858</b>	<b>39 711</b>	<b>10 630</b>	<b>201 261</b>
	<b>TOTAL 2019</b>	<b>105 329</b>	<b>16 384</b>	<b>40 761</b>	<b>9 498</b>	<b>171 972</b>
	<b>Passif</b>					
2	Dettes envers les établissements de	81				81
3	Opérations avec la clientèle	138 269	27 000			165 269
4	Emissions de TCN	0	0			0
	<b>TOTAL 2020</b>	<b>138 350</b>	<b>27 000</b>			<b>165 350</b>
	<b>TOTAL 2019</b>	<b>133 152</b>	<b>12 000</b>			<b>145 152</b>
	<b>Hors bilan</b>					
8	Achat d'instruments financiers à terme	3 266	8 866	32 302	9 424	53 858
4	Vente d'instruments financiers à terme					0
	<b>TOTAL 2020</b>	<b>3 266</b>	<b>8 866</b>	<b>32 302</b>	<b>9 424</b>	<b>53 858</b>
	<b>TOTAL 2019</b>	<b>3 213</b>	<b>9 688</b>	<b>32 455</b>	<b>8 403</b>	<b>53 758</b>

➤ **Note 19**

Ventilation des intérêts Courus	31-12-20	31-12-19
ICNE Autres concours à la clientèle	175 959	91 210
dont ICNE Crédits sains	174 401	90 071
dont ICNE Douteux compromis	1 558	1 139
<b>TOTAL</b>	<b>175 959</b>	<b>91 210</b>

➤ **Note 20**

INTERETS & PRODUITS ASSIMILES (Compte de résultat, poste 1)	31-12-20		31-12-19	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	112	157	134	326
Intérêts sur comptes et prêts	0		0	
Intérêts sur crédits clientèle		2 561		2 916
Intérêts sur valeurs reçues en pension	0		0	
Intérêts sur créances douteuses		361		389
Produits sur engagements de financement		110		110
Produits sur engagements de garantie		0		0
Produits sur couvertures des risques de taux				
Autres intérêts et produits assimilés	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>3 189</b>	<b>134</b>	<b>3 741</b>
	<b>3 301</b>		<b>3 875</b>	

➤ **Note 21**

INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (Compte de résultat, poste 2)	31-12-20		31-12-19	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	31	0	29	0
Intérêts sur comptes et emprunts		8		10
Intérêts sur comptes d'épargne		13		19
Intérêts sur titres de créances négociables		0		0
Charges sur engagements de garantie reçues	605		507	
Charges sur couvertures des risques de taux	175		168	
Intérêts préciputaires partenaire SEP	261		305	
Autres intérêts et charges assimilées	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>1 071</b>	<b>22</b>	<b>1 008</b>	<b>29</b>
	<b>1 093</b>		<b>1 038</b>	

➤ **Note 22**

COMMISSIONS (Compte de résultat, postes 8 & 9)	31-12-20		31-12-19	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	3 872	15 985	6 024	15 553
Opérations avec la clientèle	0	6 122	0	5 281
Opérations sur titres	0		0	
Autres commissions	1 723	55	2 836	97
<b>TOTAL</b>	<b>5 596</b>	<b>22 163</b>	<b>8 860</b>	<b>20 931</b>

➤ **Note 23**

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION BANCAIRE (Compte de résultat, poste 14)	31-12-20	31-12-19
Salaires & traitements	2 458	2 452
Charges sociales	875	922
Impôts, taxes et assimilés sur rémunérations	243	263
Autres charges administratives	7 457	5 649
<b>TOTAL</b>	<b>11 032</b>	<b>9 286</b>

➤ **Note 24**

COÛT DU RISQUE (Compte de résultat, poste 16)	31-12-20	31-12-19
Dépréciation sur créances douteuses	-2 571	-2 034
Dotations décote	3	-73
Pertes sur créances irrécupérables provisionnées	-1 137	-823
Pertes sur créances irrécupérables non provisionnées		
Reprise de provisions sur créances douteuses	2 428	2 677
Récupération sur créances amorties	96	128
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>-1 182</b>	<b>-125</b>

Analyse du coût du risque en K€	Dépréciations					Pertes sur Créances Irrécouvrables (Pertes et Profits)	Récupérations sur Créances Amorties	Transfert relatif au crc 2002 -03 art 13'	Coût du Risque Net 31/12/2020
	Stock Provisions Début Période 31-12-19	Dotations Période	Reprises Période	Ajustements hors coût du risque	Stock Provisions Fin Période				
<b>TOTAL</b>	<b>2 727</b>	<b>2 571</b>	<b>2 428</b>	<b>3</b>	<b>2 803</b>	<b>1 137</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>1 182</b>
BILAN CREDITS BANQUE CHABRIERES (dont déchus)	1 134	843	766		1 210	499			576
Crédits Consommation SEP	1 593	1 729	1 662	3	1 593	638	96		606

➤ **Note 25**

<b>ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE (Compte de résultat, poste 19)</b>	<b>31-12-20</b>	<b>31-12-19</b>
Résultat net comptable hors impôts sur les bénéfices	5 712	5 238
IFA		
Ecart de valeurs liquidatives		
Produits de l'exercice provisoirement non imposables	-1 972	-291
Charges de l'exercice provisoirement non déductibles	2 405	724
<b>RESULTAT FISCAL IMPOSÉ AU TAUX COURANT</b>	<b>6 146</b>	<b>5 671</b>
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>1 745</b>	<b>1 775</b>

➤ **Note 26**

Montant des capitaux engagés	2020		
	Nbre contrats	Coût de Remplacement	Notionnels
Caps et Collars			
<b>Macro Couverture globale</b>	<b>36</b>	<b>46</b>	<b>53 858</b>
Etablissement de crédit résident	36	46	53 858
<b>Vente couverture affectée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Etablissement de crédit résident	0	0	0
Autres opérations			
<b>Total Caps et Collars</b>	<b>36</b>	<b>46</b>	<b>53 858</b>

➤ **Note 27**

<b>EFFECTIF AU 31 DECEMBRE</b>	<b>31-12-20</b>	<b>31-12-19</b>
Employés	17	17
Cadres	27	25
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>42</b>